

## RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 janvier 2025

L'an 2025, le 8 janvier, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de Monsieur Pierre de Boutray, Maire de la commune.

Présents : Pierre de Boutray, Emmanuelle Bouet, Bruno Groyer, Thibaut Henrion, Martin Alemann, Etienne Gabard, Alain Labbé, Chantal Soyer.

Absents excusés : Gilles Duquenoy, Jérôme Girardeau.

Secrétaire de séance : Madame Chantal Soyer

### **Adoption du PV du Conseil Municipal du 11 décembre**

Deux corrections sont demandées. Le PV sera signé lors de la prochaine réunion du Conseil.

#### I- **Budget**

Le fonctionnement présente à fin décembre un excédent de 51 K€. Cela est dû principalement aux efforts constants réalisés au niveau du chapitre 11 (entretien, achats, ...), en baisse de 35 K€ par rapport à 2023, et un coût de personnel stabilisé. Globalement, les dépenses sont en baisse de 10 %.

En parallèle, les recettes sont en augmentation de 8500 €, essentiellement due à l'attribution d'une nouvelle dotation biodiversité.

M. le Maire confirme l'ébauche du budget prévisionnel 2025. Une version plus aboutie sera présentée en février pour validation en mars.

#### II- **Indemnité aux agents**

Pierre de Boutray revient sur la prime attribuée à Laurence, en demandant qu'elle soit maintenue au même niveau qu'en 2023, pour tenir compte du fait que notre secrétaire, malgré une période d'arrêt de travail de près de 2 mois, a su se rendre disponible régulièrement pour résoudre les problèmes urgents. Le conseil donne son accord, sous réserve de lui présenter clairement le caractère exceptionnel d'une partie de la prime cette année.

#### III- **Terrains à vendre**

M. le Maire constate que, depuis décembre, il y a de nouveau quelques demandes d'information concernant les terrains à bâtir des Bouchettes. Décision est prise de remettre l'information sur le Bon Coin et Facebook. Emmanuelle se charge du Bon Coin, et Martin de Facebook.

#### IV- **Tarifs communaux**

Après une discussion assez fournie, le Conseil décide des tarifs suivants :

**Salles des Fêtes** : Résidents : 200 € (plus 10 € / 2024)

Non résidents : 260 € (plus 10 € / 2024)

Caution : 800 € (même tarif qu'en 2024)

Forfait ménage : 150 € (même tarif qu'en 2024)

Forfait chauffage : 20 € (même tarif qu'en 2024)

Location vaisselle : 30 € (plus 10 € / 2024 pour tout le monde).

Le maire fera une étude comparative avec d'autres communes comparables pour vérifier la cohérence de ces tarifs.

**Cantine scolaire** : Enfants : 3,60 €/repas (plus 0,10 € / 2024)

Adultes : 4,80 €/repas (plus 0,15 € / 2024)

Extérieurs : 5,40 €/repas (plus 0,20 € / 2024)

**Cimetière** : Concessions Personnes de la commune : 150 €/50 ans – 130 €/30 ans (plus 5 € / 2024)

Personnes hors commune : 220 €/50 ans – 175 €/30 ans (plus 10 € / 2024)

Complément urnes : 1/2 tarif d'une concession classique

Concessions cave urne :

Personnes de la commune : 540 €/50 ans – 335 €/30 ans (plus 5 € / 2024)

Personnes hors commune : 805 €/50 ans – 545 €/30 ans (plus 10 € / 2024)

#### V- **Voeux du maire**

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 17 janvier 2025 à 18h30 dans la salle des fêtes de la commune. Bruno se charge de commander aux Verchers des galettes briochées aux Verchers et de prévoir les boissons (Crémant, rosé, jus de pomme). Alain et Pierre se chargent de l'installation de la salle.

#### VI- **Questions diverses**

- Le Conseil décide de prévoir une augmentation des loyers d'ici la séance de février.
- le Maire propose d'écrire au propriétaire de la voiture ventouse stationnée devant l'église pour le mettre en demeure de la retirer sous un mois. Le conseil donne son accord.

Planning location de la salle des fêtes : Bruno prend le mois de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le prochain conseil est fixé au mercredi 5 février 2025 à 20 h 15.